

**FLASH URGENT... Ne cédon pas au flottement ou à la précipitation  
Avec la Grève et l'Ordre de Maintien de Service (OMS)  
Construisons le mouvement**

Le 21 mai ont été votés en AG la grève et les modalités d'actions

Bien comprendre que la grève chez les SPP **est un outil**, non pas pour être absents au service (même si sa conception pourrait l'entrevoir) **mais bien le dispositif pour user du droit à la liberté d'expression afin de faire connaître les revendications auprès de la population et dénoncer la dégradation des conditions de travail auprès de son autorité territoriale et de sa direction.**

Alors bien saisir que lorsque l'on vous pose la question sur les rangs : « Qui est gréviste ? » ou « Y-a-t-il des grévistes », il n'y a pas d'hésitation à se porter gréviste pour soutenir les revendications et mettre en application les modalités d'actions votées en AG. Mais surtout ne pas quitter le service ou la garde qui vous placerait en position d'abandon de poste. Nous comptons bien entendu sur l'intelligence et la bienveillance des chefs de centre pour que la grève se déroule bien.

Ce qu'il faut donc retenir :

a) **Si Pas d'OMS :**

L'autorité **prend l'entière responsabilité** de ne pas assurer la continuité du service public du fait que les agents d'une même équipe sont en droit d'entrevoir de ne pas se présenter à la garde. Elle se rend alors coupable de mettre ainsi la population en danger.

b) **Si OMS :** liste nominative de SPP cyclés, hors SOJ, jusqu'à l'effectif de référence à la garde (devant être présents pour garantir le service minimum). Les SPP figurant sur l'OMS n'ont pas d'hésitation à pouvoir se porter grévistes (sauf les SOJ) afin d'appliquer les modalités d'actions votées en AG. **Surtout, ils n'ont pas à quitter leur lieu de travail**, même si certains chefs de service, malveillants, tenteraient de faire obstacle à l'esprit du mouvement en essayant d'ordonner le renvoi de l'agent à son domicile... En telles circonstances, non seulement on ne quitte pas les lieux, mais on prend contact au plus vite avec le syndicat en utilisant l'un des numéros suivants 06 81 61 19 94, 06 32 18 00 18, 06 70 80 98 34, 06 32 18 05 34, 06 32 18 98 87 ou encore par mail [sdis59cgt@gmail.com](mailto:sdis59cgt@gmail.com)

**Pour l'heure**, en attendant l'élaboration et l'arrivée du matériel revendicatif (tracts à la population, pétitions, etc..) qui devrait parvenir dans vos CIS au plus tard en milieu de semaine prochaine, il y a lieu de gonfler les rangs des grévistes pour réussir le mouvement et mettre un frein à la casse de notre profession... l'UNION fait la FORCE